

Séance en date du 31 octobre 2025 à 20h30

Date de la convocation : 24/10/2025

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 10

Présents : FORESTIER Daniel, DUCOING Guy, ROCHER Bernard, FONLUPT Evelyne, POUTIGNAT Maryse, MERLE Olivier, TERME Christine, FARCE Patricia, COTTE Jean-Michel, MULLER Frédéric

Absents excusés : GROS Anne, REINHART Thierry, BOUCHE Vincent, BATISSE Quentin

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint
Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance.

En l'absence de remarques particulières, le procès-verbal du 19 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour :

- Solaire Dôme : panneaux solaires garage
- Emprunt cimetière
- DM au budget général : intégration des frais d'étude cimetière
- Recensement de la population 2026
- Renouvellement convention LASSI
- Rétrocession concession cimetière
- Projet de délibération :
- Protection sociale complémentaire : participation de l'employeur à la labellisation ou au contrat groupe

Secrétaire de séance : Bernard ROCHER

N° 1 : Budget général : Emprunt travaux cimetière 2025 : Crédit Mutuel.....	1
N° 2 : DM1 : Budget Général	2
N° 3 : Recrutement de deux vacataires pour le recensement de la population 2026.....	2
N° 4 : Renouvellement convention avec l'association L.A.S.S.I.	3
N° 5 : Rétrocession d'une concession funéraire au cimetière- 23bis-1978.....	3

N° 1 : Budget général : Emprunt travaux cimetière 2025 : Crédit Mutuel

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par les différentes banques consultées, pour un prêt de 120 000 € destiné à financer les travaux d'aménagement du cimetière.

Le Crédit Mutuel du Massif Central, fait l'offre la plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt faite par le CMMC et décide en conséquence :

1/ Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMMC un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en Euros :	120 000 €
Objet :	Travaux aménagement cimetière
Durée :	20 ans
Taux fixe :	3,50 %
Périodicité des échéances :	annuelle
Montant des échéances :	8 443,33 €
Commission d'engagement :	150 €
Remboursement anticipé :	Possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

2/ Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

N° 2 : DM1 : Budget Général

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les crédits pour réaliser les écritures d'intégration des frais d'études du cimetière maintenant que les travaux sont commencés.

Titre au :	
2033-218 :	624,00 €
2031-218 :	12 054,96 €

Mandat au	
2315-218 :	12 678,96 €

Le conseil Municipal unanime autorise le Maire à faire les écritures nécessaires.

N° 3 : Recrutement de deux vacataires pour le recensement de la population 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article R331-1 ;

Considérant que le recrutement de vacataires est nécessaire aux besoins du service pour effectuer une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés, rémunérée à la vacation et après service fait ;

Le Maire propose de recruter **deux vacataires** pour la période de recensement du 15/01/2026 au 14/02/2026 afin d'effectuer la mission suivante : Recensement de la population

Il est également proposé que chaque vacataire soit rémunéré sur la base d'un montant **forfaitaire brut de 552,50 €** (1 105 € alloué par l'INSEE divisé par 2) pour la période d'engagement et qu'une indemnité kilométrique leur soit allouée en fonction des kilomètres parcourus.

Le conseil municipal unanime (**Olivier MERLE ne prend pas part au vote**) après avoir délibéré décide :

- d'autoriser Le Maire à recruter **deux vacataires** dans les conditions et modalités prévues ci-dessus ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget.

N° 4 : Renouvellement convention avec l'association L.A.S.S.I.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la convention avec l'association LASSI se termine le 31/12/2025 et qu'il est nécessaire de la renouveler.

La participation demandée est de 0,80 € par habitant soit la somme annuelle de 0,80 € x 549 habitants = 439,20 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association LASSI valable 3ans du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

N° 5 : Rétrocession d'une concession funéraire au cimetière- 23bis-1978

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour être accordée, la rétrocession de concession doit répondre à plusieurs critères notamment :

- La demande de rétrocession doit émaner du titulaire de la concession,
- La concession doit être vide de tout corps,
- Le titulaire de la concession ne doit pas faire une opération lucrative en rétrocédant sa concession.

Considérant la demande en date du 30 octobre 2025 de rétrocession de la concession funéraire 23bis-1978 faite par Madame CALLEJON Christine ;

Considérant que cette concession a été acquise 360 €, en 2023.

Considérant que la concession est vide de tout corps

Le Conseil Municipal unanime accepte la rétrocession de la concession 23bis-1978 à la commune au tarif de 360 €.

Divers :

- Projet de délibération pour la participation de l'employeur pour la protection santé à la labellisation (15€) : à faire valider par le CST du Centre de Gestion
- Solaire Dôme : présentation par la Communauté de Communes ALF des évolutions du dispositif : L'adhume va étudier la solution la plus rentable à ce jour pour la collectivité : vente totale ou autoconsommation individuelle avec vente du surplus

- Lignes Directrices de Gestion validées par le CST du Centre de Gestion
- Astreintes de déneigement du 24/11/2025 au 15/03/2026
- Lancement de la consultation du diagnostic complémentaire assainissement fait le 15 octobre
- Chemin du Soliait : géomètre à faire passer
- Chemin vers la station : devis à venir
- Arrêté préfectoral grippe aviaire : mise en place d'un registre de recensement des volailles pour déclaration en mairie
- Boîte à livre sera installée vers la salle des fêtes

Le Maire, Daniel FORESTIER



Le secrétaire